




REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le
ID : 030-213000037-20210625-DEC202186-CC



Réf. : DEC/2021/86/1.1

Objet : LOCATION ET MAINTENANCE DE TOILETTES MOBILES ET DOUCHES AUTONOMES DES MANIFESTATIONS SPORTIVIES, CULTURELLES, FESTIVES ET EVENEMENTIELLES

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu, La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions du code de la commande publique

Vu la consultation mise en ligne sur e-marchespublics.com n° 783445 du 28 avril 2021 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "e-marchespublics.com" et le site de la mairie d'Aigues-Mortes

Vu les offres présentées par :

- **Climat** - 470, avenue de la plaine ZI st Martin - 06250 Mougins – Siret 43454770900049
- **CauxLoc Services** – Hameau de Bennetot - 76890 Beauval en Caux - Siret 42250252600011

Considérant que ce marché n'est pas divisé en lot,

Considérant que ce marché est un marché à bons de commandes avec un maximum de 11 000€ ht/an

Considérant la date de commencement du marché, soit le 15 juin 2021, jusqu'au 14 juin 2022, comprenant 3 reconductions tacites.

Considérant le rapport d'analyse des offres du 4 juin 2021 ; il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- **Climat** - 470, avenue de la plaine ZI st Martin - 06250 Mougins - 43454770900049

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 4 juin 2021

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- **Climat - 470, avenue de la plaine ZI st Martin - 06250 Mougins - 43454770900049**
Montant maximum annuel : 11 000€ ht

ARTICLE 2 :

D'approuver la date de commencement du marché, soit le 15 juin 2021, jusqu'au 14 juin 2022

ARTICLE 2 :

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 25 juin 2021

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Pour le Maire, empêché,

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :



*P. Gilles Trauller,
Adjoint au maire*